

CONDITIONS D'OCCUPATION DU « BLANC CAILLOU »

1. Nature de la location

Toutes les dispositions contenues dans le présent document concernent la location du rez-de-chaussée, l'étage et la cuisine du Blanc Caillou - Chemin du Blanc Caillou à 1420 Braine-l'Alleud.

Occupation maximale en journée :

- rez-de-chaussée : 70 personnes.
- 1^{er} étage : 46 personnes.

L'occupation maximale de la salle est donc fixée à 116 personnes en occupation diurne lorsque la totalité de la surface est accessible.

Occupation maximale de nuit :

En cas d'installation de lits de camps à l'étage, l'occupation maximale de la salle est fixée en fonction de la surface des locaux à raison de 1 personne pour 6 m². Le nombre de lits à l'étage est donc limité à 29.

La location est bilatérale et pour une durée limitée.

Toute sous-location est interdite.

Le locataire et/ou son mandataire (délégué) peuvent être assignés valablement et rendus responsables envers le propriétaire.

2. Tarif de location des locaux

A) Occupation par les groupements de jeunes et associations dont le siège social se situe sur la commune de Braine-l'Alleud

- | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| • Les groupements de jeunes brainois | 50 € (par week-end) |
| • Les associations brainoises | 80 € (par jour)
160 € (week-end) |

B) A ces montants, il y a lieu d'ajouter :

- | | |
|----------------------------|-------|
| • Les frais administratifs | 30 € |
| • La garantie | 200 € |

3. Remarque

La propriété communale du « Blanc Caillou » ne sera pas mise à disposition des groupements et associations durant les congés scolaires, ni les week-ends qui précèdent ou qui suivent ces congés.

4. Nettoyage

Le nettoyage doit être effectué correctement par le preneur.

Le nettoyage à l'eau est indispensable, ainsi que l'évacuation des déchets.

- Cuisine : nettoyage à l'eau indispensable, meuble inox lavé, frigo vidé et nettoyé, cuisine nettoyée, vaisselle lavée et rangée.
- Toilettes : nettoyées à l'eau, poubelles vidées.
- Salle : lavée à l'eau, meubles rangés (tables et chaises).

5. Manquement

La remise en état du local loué et des abords conformément à l'état des lieux d'entrée sont assurés par le preneur, sauf dispositions particulières indiquées par la personne mandatée par le Collège communal. Tout manquement entraînant des suites onéreuses non couvertes par le cautionnement pour la commune de Braine-l'Alleud fait l'objet d'un état de recouvrement des frais exposés à charge du preneur, à savoir :

- Nettoyage : 130,00 €
- Enlèvement des déchets : 65,00 €.